

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****16064531***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

29-04-2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0454.680.966

Dénomination

(en entier) : **JADOLI**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 7700 Mouscron, Clos des Bouleaux 15

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Renouvellement des mandats des administrateurs (délégué) et président du conseil d'administration

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale, tenue le 19/02/2016, que l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs des personnes suivantes à partir du 19/02/2016, pour un terme renouvelable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2021:

- Monsieur Olivier Ceuninck, demeurant à 7712 Mouscron (Herseaux), Chaussée des Ballons 383;
- Monsieur Jackie Ceuninck, demeurant à 8400 Oostende, Zeedijk 137A boîte 2;
- Madame Dorothee Dupont, demeurant à 7700 Mouscron, Clos des Bouleaux 15.

Il ressort du même procès-verbal que l'assemblée a décidé de nommer monsieur Louis Ceuninck, demeurant à 7712 Mouscron (Herseaux), Chaussée des Ballons 383, comme administrateur supplémentaire, à partir du 19/02/2016, pour un terme renouvelable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2021. Son mandat ne sera pas rémunéré.

Il ressort du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 19/02/2016 que l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs-délégués des personnes suivantes:

- Monsieur Olivier Ceuninck, demeurant à 7712 Herseaux, Chaussée des Ballons 383;
- Monsieur Jackie Ceuninck, demeurant à 8400 Oostende, Zeedijk 137A boîte 2.

Monsieur Olivier Ceuninck et monsieur Jackie Ceuninck peuvent exercer leurs pouvoirs comme administrateur-délégué individuellement.

Il ressort du même procès-verbal du conseil d'administration que l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de monsieur Jackie Ceuninck, prénommé, comme président du conseil d'administration.

Représentation (article 16):

"Sans préjudice aux délégations conférées en vertu de l'article 15, la société est valablement représentée dans les actes et en justice, par deux administrateurs-délégués signant conjointement dont un de chaque groupe."

Fait à Mouscron, le 19/02/2016,

Signé,

Monsieur Jackie Ceuninck
Administrateur-déléguéMonsieur Olivier Ceuninck
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/05/2016 - Annexes du Moniteur belge